



Bords de champs



Agronomie

Biodiversité

Agroécologie

Environnement

Economie

Chasse

Développement durable

DESCRIPTION

Implantation d'espèces végétales en mélange : graminées, légumineuses ou céréales et oléoprotéagineux. Pratiques et techniques d'implantation classiques ou à l'aide de l'outil dédié «Sem'O Bord».

OBJECTIFS

Agronomiques : réduire la colonisation des adventices dans la parcelle, favoriser certains auxiliaires notamment alimenter les pollinisateurs et limiter l'érosion. Peut participer à la mise en oeuvre des zones de non traitement (ZNT).

Biodiversité et environnement : favoriser une expression et un développement de la biodiversité en créant un élément semi-naturel stable au sein d'un parcellaire cultivé. Servir de couvert (habitat et refuge), de ressources alimentaires (directes et support) à la faune. Limiter le transfert des produits phytosanitaires.

Economique : limiter le coût des entretiens

Gibier : favoriser le maintien du gibier et limiter d'éventuels dégâts aux parcelles de production.

CONDITIONS

Un diagnostic préalable de la bordure du champ doit être réalisé par l'exploitant lui-même, éventuellement accompagné d'un conseiller agricole.

L'implantation fait l'objet d'un contrat (Annexe 7). Ce contrat engage l'exploitant, la FDC 71 et éventuellement la coopérative fournissant les semences.

L'exploitant s'engage à maintenir son implantation au minimum 3 années sauf en cas d'échec de l'implantation.

Le contrat prévoit une compensation financière. La FDC 71 participe à hauteur de 25 % du prix d'achat HT des semences. Cette participation de la FDC 71 est versée à la coopérative qui se charge de la redistribuer aux adhérents ayant implanté un couvert. Des précisions concernant la nature des mélanges de semences (Annexes 8 à 12).



Avec le soutien financier
de l'OFB

Agronomie

Biodiversité

Agroécologie

Environnement

Economie

Chasse

Développement
durable

MISE EN ŒUVRE DE BORDS DE CHAMPS

L'implantation volontaire des bords de champs a pour premier objectif le contrôle de la végétation présente. Ainsi cela permet de conduire une gestion des adventices préventive et dynamique. Toutefois, c'est également l'occasion de favoriser l'expression de la biodiversité, particulièrement des auxiliaires de l'agriculture et de la macro faune.

Cette implantation doit faire l'objet d'un diagnostic simplifié par l'exploitant de la bordure considérée. Ce diagnostic préalable à l'implantation lui permet de déterminer l'itinéraire technique à mettre en œuvre pour réussir une implantation durable répondant aux objectifs choisis. Pour réaliser ce diagnostic, mettre en œuvre les bonnes pratiques et faire le choix adapté des semences à planter, il est fortement conseillé de lire le guide « Bordures extérieures de champs – semer pour valoriser les espaces non fonctionnels ». Le diagnostic préalable peut être effectué par l'exploitant seul ou en compagnie d'un conseiller agricole à l'aide du document [Typologie des bords extérieurs de champs adaptée aux plaines céréalières](#). Il consiste essentiellement à observer et relever la flore présente afin d'adopter le bon mode de gestion (voir note technique en Annexe 13).

Les semences proposées par la FDC 71 en partenariat avec les coopératives participantes permettent à la bordure de champ de remplir plusieurs fonctions (Annexes 8 à 12). Le choix du mélange de semences se fera avec l'aide d'un conseiller agricole.

FINANCEMENT

L'implantation des mélanges de semences « bords de champs » soutenue par la FDC 71 fait l'objet d'une compensation financière à hauteur de 25 % du prix HT des semences. Cette compensation prend la forme d'achat de semences à la coopérative à laquelle l'exploitant adhère. La coopérative se charge de lui reverser la compensation financière après le 31 janvier suivant la campagne d'implantation.



CONTACTS :

Thierry PEYRTON (FDC 71) - 06 84 39 53 59 - tpeyrton@chasseurdefrance.com
Conseillers de coopératives agricoles



BORDS DE CHAMPS CONTRAT INDIVIDUEL CAMPAGNE 2023/2024

N° de dossier :
Réservé coopérative

ENTRE

Monsieur (ou raison sociale) exploitant agricole sur la
commune de.....résidant
..... Tél

ET

.....
.....

ET La Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire dont le siège social est à
VIRE (71260) et dûment représentée par sa Présidente, Madame Evelyne GUILLON

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de maintenir sur pied une bande implantée en bordure de
parcelle de la nature du mélange référencé ci-après. Cette implantation contribuera à la bonne
gestion des plantes indésirables et favorisera l'expression de la biodiversité.

Article 2 : Modalités techniques

L'exploitant réalisera seul ou en présence d'un conseiller agricole un diagnostic simplifié de
la bordure de champ, à l'aide de l'outil champs adaptée aux plaines céréalières. Il adaptera ses
pratiques d'implantation suivant les résultats du diagnostic. Il utilisera le mélange de semences
préconisé par la Coopérative

Article 3 : Localisation des bordures implantées

L'exploitant, en accord avec la et la Fédération
départementale des chasseurs de la Saône et Loire, accepte de maintenir sur pied au minimum 3
années les bordures de champ implantées sur les parcelles précisés dans le tableau descriptif ci-
après.

Article 4 : Participation financière

L'implantation des mélanges de semences destinées aux bords de champ est soutenue par la FDC 71 et fait l'objet d'une compensation financière à hauteur de 25 % du prix HT des semences. Cette compensation prend la forme d'achat de semences à la coopérative à laquelle l'exploitant adhère. La coopérative se charge de lui reverser la compensation financière après le 31 janvier suivant la campagne d'implantation. L'exploitant est prévenu que le détenteur du droit de chasse local est susceptible d'être informé de l'existence de ce contrat par la FDC 71.

Article 5 : Durée

Le présent contrat est annuel et valable pour 3 années. Il commence le 1^{er} juin 2023 et se termine le . . . / 2026 (au plus tôt le 15 janvier 2026).
Toute modification du contrat fera l'objet d'un avenant.

Article 6 : Dénonciation

Le présent contrat peut être à tout moment dénoncé par l'une ou l'autre des parties, dans la mesure où elle accepte d'en assurer les conséquences financières.

L'exploitant agricole désireux de résilier son engagement en cours de campagne devra renoncer aux indemnités financières prévues au contrat et prévenir expressément laqui en fera le signalement à la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire.

Fait en trois exemplaires à : le

Monsieur
Exploitant agricole

Le représentant.....

Le représentant de la Fédération
départementale des chasseurs de la Saône et Loire

Contrat signé à remettre

1 exemplaire pour l'exploitant agricole, 1 exemplaire pour la Fédération départementale des chasseurs, 1 exemplaire pour la coopérative

Si les demandes de compensations financières excèdent les capacités de la Fédération départementale des chasseurs, la sélection des dossiers sera opérée selon les critères de priorité fixés par la Fédération départementale des chasseurs.



DESIGNATION DES PARCELLES DONT UNE BORDURE AU MOINS EST IMPLANTEE

Commune	N° Parcelle ou d’îlot PAC	Nature du couvert : (voir liste autorisée par la coopérative)	Longueur totale de la bordure implantée (m)

LOCALISATION DES IMPLANTATIONS

Joignez une copie de votre registre parcellaire graphique en soulignant l’emplacement des bordures de champs à planter.

PRO'MELLI

OFFREZ LE MEILLEUR À LA NATURE

“ MÉLANGE ATTRACTIF POUR LES INSECTES POLLINISATEURS ”

“ GRANDE DIVERSITÉ DE POLLENS ET DE NECTARS ”

“ LARGE PÉRIODE D'ALIMENTATION DES ABEILLES ”



PRO'MELLI



CARACTERISTIQUES DU MELANGE

COMPOSITION DU MELANGE

Espèces	45 % Annuelles				55 % Bisannuelles et vivaces		
							
	Sarrasin	Phacélie	Trefle Incarnat	Bourrache	Melilot jaune	Sainfoin	Trefle violet
	30%	5%	5%	5%	20%	30%	5%
Floraison (mois)	6-9	5-9	6-9	6-9	6-9	5-8	6-9
Couleur	○	●	●	●	●	●	●
Hauteur	20-70 cm	60 cm	20-50 cm	45 cm	60 cm	70 cm	50 cm
Intérêt pollen	✿	✿✿✿✿	✿✿	✿✿	✿✿✿✿	✿✿✿✿	✿✿✿
Intérêt nectar	✿✿✿✿	✿✿✿✿	✿✿✿	✿✿✿	✿✿✿✿	✿✿✿✿	✿✿✿✿

PERENNITE

3 mois | 6 mois | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans

CONSEILS DE SEMIS

Semis conseillé entre 15 et 20kg/ha.
Période de semis printemps et automne

CONDITIONNEMENT

Sac de 10kg



LES + PRODUIT

- En cours de labellisation RBA (Réseau Biodiversité pour les Abeilles)
- Respect de la chartre LU HARMONY
- Mélange fleuri apicole prêt à l'emploi



Melyvert n°29

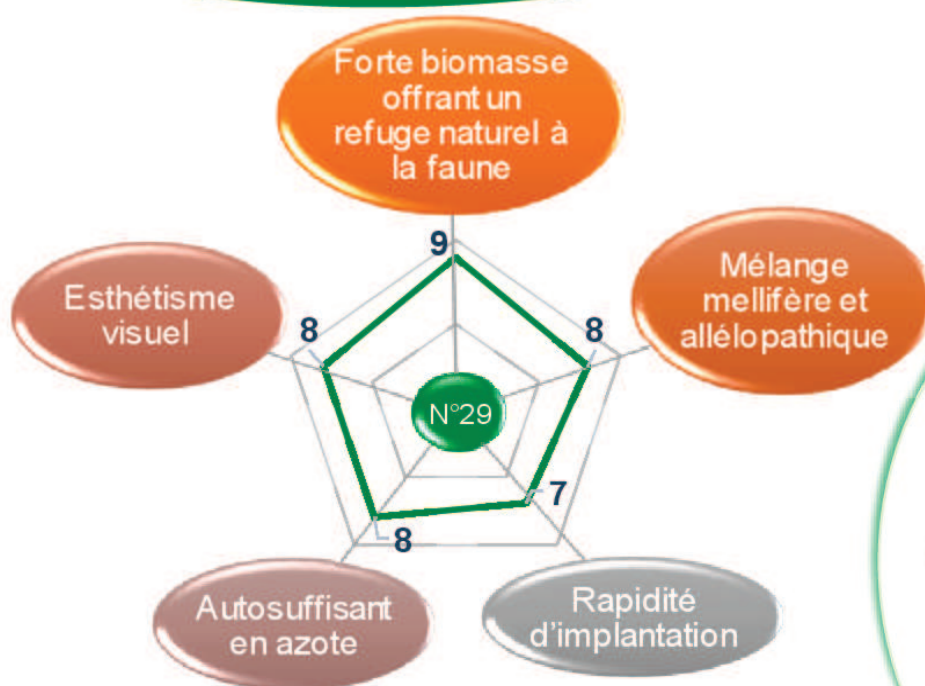
L'association mellifère et refuge naturel pour la faune !

Mélange 3 ans

Composition

5%	Phacélie
10%	Sarrasin
40%	Sainfoin
10%	Trèfle hybride
20%	Trèfle violet
10%	Luzerne
5%	Trèfle blanc HUIA

fourrageres@eliard-spcp.fr



Dose de semis :

- 10-15 kg /ha

Période de semis :

- mi juillet – début septembre

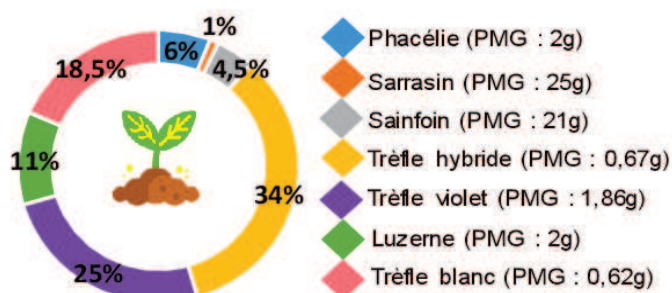
Profondeur de semis :

- 1,5-2cm

Les conseils de culture :

- Veiller à régler le semoir pour obtenir la densité voulue.
- Le lit de semences doit être bien rattaché en profondeur et fin en surface pour permettre un bon contact terre/graine.
- Roulage après semis conseillé pour uniformiser la levée.
- Destruction mécanique à privilégier.

Répartition du nombre de graines (peuplement en %) :



Dose de semis (kg/ha)	10	12	15
Nbr de graines / m ²	436	523	654



SUNRISE

Mélange CIPAN

Semental
INNOVATION & PERFORMANCE



VESCE COMMUNE	TRÈFLE D'ALEXANDRIE	PHACÉLIE	LIN
 40%	 20%	 20%	 20%
GRAVESA	SANIROS	NATRA ENROBEE	SIDERAL

POSITIONNEMENT

- Inter-culture CIPAN
- Dominante légumineuse
- Semis au semoir à céréales de préférence; semoir centrifuge possible
- Rotations céréalières, maïs et betteraves
- Éviter les rotations avec colza graine, tournesol et protéagineux

**Simple, mais
très efficace !**

UTILISATION

- Semis précoce, fin juin, début juillet

**Facile à
planter**

CARACTÉRISTIQUES

- Implantation assez rapide
- Bonne adaptation aux conditions séchantes et de chaleur
- Bon comportement à la sécheresse
- Bonne fermeture du couvert végétal grâce à la vesce
- Très gélif

**Excellente
couverture
du sol**

EFFETS AGRONOMIQUES

- Apport de matière organique très riche en azote
- Rupture du cycle des adventices

**Production
biomasse
significative**

CONSEILS

- Semis précoce, de fin juin à début juillet
- Densité : 10 à 15 kilos /ha

**Facile à
détruire**



Fiche MELIFLORE FLEURS

La Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire et la coopérative Bresse Mâconnais ont établi un partenariat concernant l'implantation de bandes fleuries sur le département de la Saône et Loire et dans le périmètre d'activité de la coopérative.

Dans ce cadre, la coopérative distribue le mélange de semences MELIFLORE FLEURS. Celui-ci conjugue intérêt faunistique (refuge pour la faune sauvage), plantes très mellifères avec floraison étalée de mai à septembre et agronomiques tels que l'enrichissement des sols grâce aux légumineuses

Composition MELIFLORE FLEURS :

Sainfoin 70 %, Trèfle d'Alexandrie 13 %, Phacélie 5 %, Centaurée 3 %, Calendula 3 %, Bourrache 2 %, Zinnia 1.5 %, Cosmos 1.8 %, Lavatère 0.7 %.

Dose : 20 kg / ha + 2 kg / ha de Fétuque

Les conseils d'implantation sont donnés par les conseillers de la coopérative.



Fiche MELIFLORE LU HARMONY

La Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire et la coopérative Bresse Mâconnais ont établi un partenariat concernant l'implantation de bandes fleuries sur le département de la Saône et Loire et dans le périmètre d'activité de la coopérative.

Dans ce cadre, la coopérative distribue le mélange de semences MELIFLORE LU HARMONY. Celui-ci conjugue intérêt faunistique (refuge pour la faune sauvage), plantes très mellifères avec floraison étalée de mai à septembre et agronomique tel que l'enrichissement des sols grâce aux légumineuses.

Composition MELIFLORE LU HARMONY :

Sainfoin 70 %, Trèfle d'Alexandrie 15 %, Phacélie 5 %, Centaurée 5 %, Bourrache 5 %

Dose : 20 kg / ha + 2 kg / ha de Fétuque

Les conseils d'implantation sont donnés par les conseillers de la coopérative.





NOTE TECHNIQUE BORDS DE CHAMPS et BANDES FLEURIES

Définition d'un bord de champ :

Zone non productive spontanée ou implantée qui se situe entre la culture et tout autre milieu adjacent : haie, bande de roulement du chemin, fossé, route, bosquet, rivière...

L'action d'implanter un bord de champ ou une bande fleurie a pour objet de concilier préservation de la biodiversité animale et agriculture moderne.

Elle repose sur les constats suivants :

Près de 75 % de la biodiversité est réputée fréquenter les milieux agricoles ou sylvicoles.

Les cultures, notamment de céréales, représentent une source importante de couvert et d'alimentation pour de nombreuses espèces de faune.

Les pratiques agricoles modernes tendent à simplifier les milieux par agrandissement des parcelles ou spécialisation des exploitations. Il est ainsi plus difficile pour certaines espèces de couvrir l'ensemble de leurs besoins fondamentaux au cours du cycle biologique annuel (couvert et nourriture en période hivernale par exemple).

Tout en conservant des pratiques modernes adaptées aux conditions économiques actuelles, l'exploitant peut compenser ces aspects par des mesures alternatives. Le bord de champ recèle une part très importante de la biodiversité d'une parcelle et est un espace stratégique pour l'exploitant. L'implantation d'une bande fleurie favorisera la biodiversité auxiliaire.

Cette note est adaptée à différentes pratiques et situations rencontrées en Saône et Loire. Elle a été réalisée grâce à la participation de la coopérative agricole Bourgogne du Sud. Elle repose également sur les travaux menés par le Groupe technique national « Bords de champs » qui met au point des outils de diagnostic, teste des mélanges de semences, réalise des suivis et diffuse les résultats relatifs à la gestion des bordures de parcelles, dans le cadre du dispositif AGRIFAUNE.

PRINCIPE

Bord de champ :

Il s'agit d'implanter la bordure d'un champ afin de la rendre fonctionnelle et maîtriser ses différentes fonctions :

- Réduction du risque de colonisation des adventices dans la parcelle
- Limitation des transferts de produits phytosanitaires
- Refuge pour les auxiliaires, la flore et la faune sauvage
- Ressource alimentaire pour les pollinisateurs
- Economie d'entretien
- Réduction de l'érosion...

Après un diagnostic préalable, par observation de la flore présente, si l'état de la bordure est jugé dégradé le choix d'implanter un couvert adapté peut s'imposer.

Une végétation pérenne est alors semée à l'aide d'un mélange de semences conseillé, pouvant être certifié de la marque AGRIFAUNE. Un entretien adapté est ensuite pratiqué afin de bénéficier des fonctions de la bordure de champ.

Le maintien d'une bordure de champ implantée fait l'objet d'un engagement de l'exploitant, vis-à-vis de sa coopérative. La Fédération départementale des chasseurs participe à l'achat des semences au niveau de 25% de leur prix hors taxe pour les mélanges conseillés.

* AGRIFAUNE : dispositif mis en œuvre par différents partenaires cynégétiques et agricoles (Fédération des chasseurs, Office français de la biodiversité, Chambre d'agriculture, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) en faveur du maintien de la biodiversité.

Bande fleurie :

Il s'agit d'implanter une bande de plusieurs mètres de largeur destinée à constituer un habitat favorable à différents organismes auxiliaires.

Une végétation pérenne est alors semée à l'aide d'un mélange de semences conseillé. Un entretien adapté est ensuite pratiqué afin de bénéficier des fonctions de la bande fleurie.

Le maintien d'une bande fleurie implantée fait l'objet d'un engagement de l'exploitant, vis-à-vis de sa coopérative. La Fédération départementale des chasseurs participe à l'achat des semences au niveau de 25% de leur prix hors taxe pour les mélanges conseillés.

ITINERAIRE TECHNIQUE

Diagnostic

Tous les bords de champs ne nécessitent pas d'être implantés. Un diagnostic préalable simple permet de le déterminer. Il peut être réalisé par l'exploitant seul et à l'aide du livret « Typologie des bords extérieurs de champs adaptée aux plaines céréalières » ou accompagné d'un conseiller agricole. Ce diagnostic permet d'orienter les pratiques d'entretien et d'effectuer le choix d'un semis éventuel.

Préparation du sol

- Détruire le couvert existant hors période sensible pour la faune (du 1^{er} septembre au 15 octobre)
- Décompacter si nécessaire
- Travailler le sol (labour ou travail superficiel)
- Réaliser plusieurs faux semis afin de limiter les adventices
- Ne pas fertiliser
- Réaliser un lit de semence le plus fin possible (mélanges composés de petites graines)

Certains travaux peuvent être effectués en même temps que ceux concernant la parcelle

Semis

- Semer en surface
- Respecter les doses recommandées
- Appuyer pour un bon contact des graines avec le sol
- Faire le choix d'un mélange conseillé et ou certifié

Entretien

- Entretien mécanique par fauchage ou broyage (le fauchage est favorable à la conservation de la végétation et des pollinisateurs présents. L'exportation des produits de fauche est conseillée afin de ne pas trop enrichir le sol)
- Entretien à partir de fin août et avant avril
- Si présence d'adventices les premières années un écimage sera pratiqué

Voir les documentations :

Bordures extérieures de champs – semer pour valoriser les espaces non fonctionnels

Liste d'espèces à semer en bande fleurie / projet MUSCARI

Les bandes fleuries semées / Auximore - Cultivons les Auxiliaires



COOPERATIVES AGRICOLES AVEC CONVENTION :



Bourgogne du Sud

Le mélange conseillé par la coopérative Bourgogne du Sud et la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire :

PROMELIE : 30% Sarrazin, 5% Phacélie, 5% Trèfle incarnat, 5% Bourache, 20% Melilot jaune, 30% Sainfoin, 5% Trèfle violet

Dose de semis : 15 kg/ha

Pérennité 2-3 ans, mélange attractif pour les insectes pollinisateurs, grande diversité de pollens et nectars, large période d'alimentation des abeilles. Voir fiche produit



Minoterie GAY

Le mélange conseillé par la Minoterie GAY et la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire :

MELYVERT 29 : 5% Phacélie, 10% Sarrasin, 40% Sainfoin, 10% Trèfle hybride, 20% Trèfle violet, 10% Luzerne, 5% Trèfle blanc HUIA

Dose de semis : 15 kg/ha + 2 kg/ha de Fétuque

Mélange mellifère, esthétique et allélopathique concurrençant fortement les adventices. Voir fiche produit.



Bresse Mâconnais

Les mélanges conseillés par la coopérative Bresse Macônnais et la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire :

MELIFLORE FLEURS : Sainfoin 70 %, Trèfle d'Alexandrie 13 %, Phacélie 5 %, Centaurée 3 %, Calendula 3 %, Bourrache 2 %, Zinnia 1.5 %, Cosmos 1.8 %, Lavatère 0.7 %

Dose de semis : 20 kg / ha + 2 kg / ha de Fétuque.

MELIFLORE LU HARMONY : Sainfoin 70 %, Trèfle d'Alexandrie 15 %, Phacélie 5 %, Centaurée 5 %, Bourrache 5%

Dose de semis : 20 kg / ha + 2 kg de Fétuque

Pérennité des mélanges 2-3 ans, mélanges attractifs pour les insectes pollinisateurs, grande diversité de pollens et nectars, large période d'alimentation des abeilles.

